

Vous êtes accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) pendant la pandémie de Coronavirus- Covid 19

Votre **premier interlocuteur** est le **directeur de l'école** ou le **chef d'établissement** où vous exercez. Il vous indiquera les modalités de continuité pédagogique mise en œuvre par la communauté éducative. Il vous mettra en lien avec les enseignants et éventuellement avec les parents afin que vous participiez au suivi des élèves en situation de handicap auprès desquels vous intervenez habituellement.

- Sous la **responsabilité pleine et entière des enseignants**, vous pouvez :
 - poursuivre votre mission d'assistance en présentiel aux élèves pour faciliter l'accès à l'apprentissage : lire ou répéter une consigne, aider et faciliter l'expression et la communication, assister dans l'écriture et la prise de notes, encourager l'élève ou encore lui apporter une aide ponctuelle ;
 - contacter ou être contacté par les familles, en distanciel, sur votre adresse électronique professionnelle (prenom.nom@ac-toulouse.fr) afin de répondre à leurs questions, rassurer les élèves ;
 - être sollicité pour compléter le GEVA-Sco des élèves que vous accompagnez afin de préparer l'équipe de suivi de scolarisation. Celle-ci peut se tenir à distance si besoin et vous y êtes convié.
- Pour suivre l'actualité concernant la continuité pédagogique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et la réouverture des établissements, vous pouvez consulter Eduscol :
 - <https://eduscol.education.fr/cid150809/continuitepedagogique-pour-les-eleves-a-besoins-educatifs-particuliers.html>
 - <https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-des-ecoles.html>
 - https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/81/0/Fiche_eleves_en_situation_de_handicap_128281_0.pdf
- Par ailleurs, il vous est possible de mettre à profit ce temps de travail en distanciel pour **vous former et vous informer** :

- **Élèves à besoins spécifiques (tout type de trouble)** sur la plateforme **Cap École inclusive** de Canopé : <https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive> (Rubrique « **S'informer** »)



- **Élèves avec troubles dit « DYS »** : <https://www.moocdys.eu/blog/mooc-dys-programme-de-la-formation-en-ligne/>



○ **Élèves présentant des TSA :**

<https://www.cra-centre.org/index.php/8-actualite/287-livret-d-accompagnement-vers-le-deconfinement> ;

https://fr.padlet.com/crabretagne/deconfinement_autisme_ecole ;

<https://www.autisme-en-ligne.eu/>



01-Bienvenue dans autisme-en-ligne
02-Les TSA : des troubles neuro-développementaux
03-Les facteurs de réussite pour la scolarisation en milieu ordinaire
04-Les collaborations
05-Interventions développementales et comportementales
06-Particularités sensorielles : quelles adaptations ?
07-Quelques exemples en lecture
08-Quelques exemples en mathématiques
09-Quelle utilisation des outils numériques ?
10-Médiathèque, ressources

○ **Élèves présentant une déficience intellectuelle, des TSA ou des troubles psychiques :**
La **formation eLeSI** est ouverte à tous et a une visée transnationale. Elle est ainsi destinée aux familles, accompagnants, enseignants et aidants : <http://www.elesi.eu/>



➤ Enfin, il vous est possible, sur la base du volontariat, de vous rendre disponible auprès des écoles et des établissements ouverts si votre lieu d'exercice ne l'est pas. Pour ce faire, vous pouvez contacter le chef d'établissement ou l'IEN de circonscription.

Pour aller plus loin : Un focus sur la mission des AESH concernant le déconfinement

Source : Bulletin officiel du 07/05/2020 portant sur la réouverture des écoles et des établissements scolaires - [Fiche concernant les élèves en situation de handicap](#)

Les AESH jouent un rôle essentiel pour accompagner les élèves dans leur retour à l'école

- Les AESH voient leur rôle se renforcer au service de la protection sanitaire des élèves en situation de handicap et dans la relation aux familles. En effet, leur rôle est primordial pour :
 - Expliquer et éduquer aux gestes barrière, impliquer ces élèves dans les adaptations nécessaires.
 - Prendre le temps de remettre en place les routines et rituels, pour beaucoup perdus ou modifiés.
 - Prendre le temps de laisser les élèves exprimer des émotions et des peurs si besoin.
 - Prendre en compte l'accentuation des difficultés d'attention, d'impulsivité et d'anxiété.
 - Accompagner particulièrement ces élèves à respecter la distanciation physique.

La continuité pédagogique à domicile pour les élèves en situation de handicap

- Les AESH qui le souhaitent peuvent poursuivre l'accompagnement des élèves à distance uniquement, notamment par téléphone. Ils ne sont pas autorisés à se rendre au domicile personnel des élèves et de leurs représentants légaux.